



**Mairie de Bandréle**

## **Communiqué de presse**

Titre : Interdiction temporaire de manifestation MOURENGUE sur le territoire communal

Texte du communiqué :

Compte tenu du climat d'insécurité qui règne en ce moment dans la commune de Bandréle et à l'approche des fêtes de fin d'année où on observe une recrudescence de la violence,

Le maire informe les associations que les manifestations du type **Mourengré** sont interdites à compter du jeudi 15 décembre 2016 jusqu'à nouvel ordre.

Contact mairie :

Allaoui CHEBANI (police@bandrele.yt / Tél : 02 69 63.80.82)

À Bandréle, le 13 décembre 2016

Le maire

Ali Moussa MOUSSA BEN